



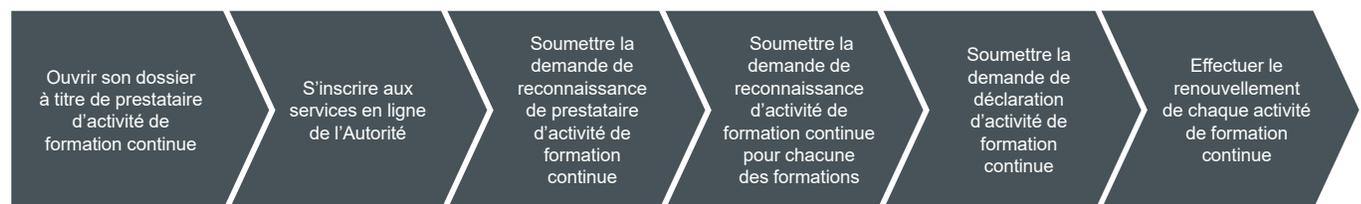
Ce formulaire vous permet d'ouvrir votre dossier à titre de prestataire d'activité de formation continue en courtage hypothécaire.

*Cette demande doit nous être transmise par courriel à l'adresse demandes.reception@lautorite.qc.ca.
Aucuns frais ne sont exigés pour cette demande.*

Devenir prestataire de formation continue

Depuis le 1^{er} mai 2020, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») est responsable de l'encadrement du courtage hypothécaire au Québec. L'Autorité est donc responsable de la gestion des unités de formation continue (UFC) pour les courtiers hypothécaires détenant un certificat de représentant au Québec.

Afin de pouvoir offrir des activités de formation continue, vous devez vous faire reconnaître à titre de prestataire par l'Autorité et faire reconnaître les activités de formation continue que vous désirez offrir. Une fois reconnues, ces activités de formation continue permettront au courtier hypothécaire d'obtenir des unités de formation continue. Vous trouverez ci-dessous le processus de reconnaissance de prestataire d'activité de formation continue et la déclaration d'activité de formation continue.



1. Il vous faut d'abord ouvrir votre dossier à titre de prestataire d'activité de formation continue. Cette étape vous permet d'inscrire votre organisation à titre de prestataire dans le système de l'Autorité et ainsi d'obtenir les accès nécessaires pour effectuer des transactions administratives dans les services en ligne de l'Autorité. Aucuns frais ne sont exigés à cette étape.
2. Une fois votre dossier ouvert à l'Autorité, vous devez vous inscrire aux services en ligne de l'Autorité, remplir le formulaire de demande de reconnaissance de prestataire d'activité de formation continue et soumettre votre demande par l'entremise des services en ligne. Suivant l'analyse de votre demande, une communication sécurisée vous sera transmise afin de confirmer la reconnaissance ou de signifier nos recommandations, le cas échéant. Des frais sont exigés pour cette demande.
3. Une fois que votre organisation est reconnue à titre de prestataire d'activité de formation continue, vous devez remplir le formulaire de demande de reconnaissance d'activité de formation continue pour chaque activité que vous désirez offrir. Lors de l'analyse de votre demande, une communication sécurisée vous sera transmise afin de confirmer la reconnaissance de chaque activité ou de signifier nos recommandations, le cas échéant. Des frais sont exigés pour chaque demande.
4. Votre organisation doit transmettre la demande de déclaration d'activité de formation continue à la suite de la diffusion de votre activité. Cette déclaration permettra de soumettre la participation des courtiers à votre activité de formation continue et ainsi de comptabiliser le nombre d'UFC accordées à leurs dossiers de formation continue. La mise à jour de leurs dossiers sera faite dans les 24 heures suivant la déclaration. Aucuns frais ne sont exigés pour cette demande.

Une demande de renouvellement ou de modification d'activité de formation continue est requise lorsque votre reconnaissance d'activité de formation continue expire ou lorsque des changements importants doivent être apportés à votre activité de formation continue. Cette demande doit être déposée avant que les changements soient effectifs ou qu'un nouveau formateur puisse diffuser l'activité de formation continue. Des frais sont exigés pour cette demande.



IDENTIFICATION DU PRESTATAIRE			
INFORMATIONS CONCERNANT LE PRESTATAIRE DE FORMATION (en lettres majuscules)			
Nom du prestataire			
Autres noms utilisés au Québec (s'il y a lieu)			
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)			
Langue de correspondance : Français Anglais			
ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL			
N° d'immeuble	Rue	Bureau	
Municipalité	Province		Code postal
N° de tél. (principal)	N° de tél. (autre)		Poste
Adresse du site Internet		Adresse courriel	
ADRESSE DU PRINCIPAL ÉTABLISSEMENT AU QUÉBEC			Même que siège social
N° d'immeuble	Rue	Bureau	
Municipalité	Province		Code postal
N° de tél. (principal)	N° de tél. (autre)		Poste
Adresse du site Internet		Adresse courriel	
ADRESSE DE CORRESPONDANCE	Même que siège social		Même que principal établissement
N° d'immeuble	Rue	Bureau	
Municipalité	Province		Code postal
N° de tél. (principal)	N° de tél. (autre)		Poste

Nous vous rappelons qu'au Québec, toute entreprise privée est assujettie aux obligations prévues à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, RLRQ, c. P-39.1, dont l'application relève de la Commission d'accès à l'information. Nous vous référons au site Web de l'Autorité pour connaître les règles générales d'application de cette loi, à l'adresse suivante : Protection des données et des renseignements personnels | AMF (lautorite.qc.ca).

Faites parvenir ce formulaire à l'adresse courriel suivante :

demandes.reception@lautorite.qc.ca.